

SIVOM de BOUSSIÈRES Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 28-04-2014
--

Le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIERES s'est réuni au siège du syndicat, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain FELICE.

Étaient présents : VIPREY Chantal, HAEGELIN André, MARESCHAL Claude, , BAILLY Lily, ASTRIC Bertrand, BONNOT Bernard, DEMESMAY Roland 1er adjoint, MONNIER André, FELICE Alain, AVIS Jacky, TRUDET Hugues, PIGUET Pierre, HOLOT Patrick, MIGUEL Carlos, MAY Jean-Michel, MONNIER François (suppléant), CORNU Paul, PECAUD Jean-Paul.

Étaient présents sans pouvoir prendre part au vote : BINET Georges, BERGEROT Serge, WALLIANG Bernadette, DOUSSE Sylvain, HENRIOT Emmanuelle

Étaient excusés : RETROUVEY Marie-Hélène (procuration à M. MARESCHAL)

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité.

M. DOUSSE Sylvain (suppléant) ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

1. Élection du Président

La déléguée doyenne du comité syndical, Mme Lily BAILLY, procède à l'appel des candidatures pour le poste de Président du SIVOM de BOUSSIÈRES. M. Bertrand ASTRIC et M. Alain FELICE sont candidats.

Mme BAILLY donne la parole à M. ASTRIC.

M. ASTRIC explique que les raisons de sa candidature se définissent en 6 points.

- Le Maire de Boussières a été Président du SIVOM de 1977 à 2008. En 2008, une incompréhension a écarté Boussières de la Présidence. Cependant, cette commune est celle dont la participation financière au SIVOM est la plus forte et le conseil municipal de Boussières ne comprendrait pas que M. ASTRIC ne soit pas élu Président. Il faut mettre en place une gestion plus précise et plus efficace. Le SIVOM est un bon outil mais il demande une forte présence pour le diriger.
- Les dépenses du syndicat ont augmenté de 20 à 25 % sur les 4 dernières années, ce qui n'est pas acceptable pour des communes dont le budget tend à se réduire chaque année.
- Il faut donner à tous les élus la vérité des coûts. Il faut une liaison forte entre le SIVOM et les Mairies pour connaître les vrais coûts des services (participations demandées par le syndicat et dépenses en fournitures et locations par les communes).
- Il faut une meilleure gestion du matériel et des achats, et un suivi qualitatif du matériel.
- Le problème de gestion du personnel livré à lui-même dans les communes doit être réglé. Le SIVOM se doit de fournir des outils aux élus pour mieux gérer les agents.
- Les missions du syndicat vont devoir évoluer car la CAGB va prendre de plus en plus de compétences. Le SIVOM doit revenir à ce qu'il sait le mieux faire et se rapprocher de la CAGB, car de toute façon, le syndicat y sera contraint.

Mme BAILLY donne la parole à M. FELICE.

M. FELICE rappelle qu'il est délégué de la commune de Busy au SIVOM depuis 1989. Le Maire de Boussières a été président du SIVOM pendant 31 ans. Il constate cependant que depuis que la Présidence est passée à un élu d'une autre commune (en l'occurrence lui-même, Maire de Busy) en 2008, il n'y a pas eu de tsunami. Il est très étonné d'entendre qu'un élu d'une « petite commune » n'est pas aussi capable de gérer le SIVOM qu'un élu d'une plus grande commune. M. FELICE dresse un bilan de ses 6 années de présidence du syndicat.

- Le SIVOM a mis en place des compétences supplémentaires comme le secrétariat de mairie ou le déneigement, transférant une partie des dépenses communales vers le syndicat. Il est donc normal que le total des dépenses ait augmenté. Cependant, si on regarde par compétence, les augmentations ne sont pas aussi fortes que ce que M. ASTRIC annonce. On est ainsi sur une augmentation annuelle moyenne de 3% sur la compétence « entretien général », qui est la compétence la plus importante financièrement. Sur cette compétence, les salaires représentent 75% des dépenses, l'investissement 10%. Il rappelle que M. ASTRIC en tant que Vice-Président a collaboré à l'élaboration du budget 2014, qui a été voté à l'unanimité comme les précédents.
- M. FELICE explique que, sous sa présidence, des formations indispensables ont été mises en place (CACES, permis, etc.) permettant aux agents d'être plus efficaces et plus motivés. La mise en place de mesures sociales avec l'embauche d'un apprenti et de deux agents en contrat d'accompagnement vers l'emploi a permis au SIVOM de jouer son rôle d'entreprise créant des emplois sur le secteur et en offrant aux communes qui le souhaitaient un service efficace d'entretien des espaces verts pour un coût de 6 € de l'heure.
- M. FELICE précise que la gestion du matériel est une priorité pour le SIVOM. Des cahiers de suivi ont été mis en place dans chaque véhicule qui bénéficie de plus d'un entretien annuel. Les tondeuses, débroussailleuses et autres matériels sont révisés chaque année par les agents. Vu l'utilisation intensive de chaque matériel, il y a peu de casses proportionnellement au temps de travail effectué. La mise en place d'un Directeur présent de plus en plus sur le terrain et avec les agents a permis un meilleur suivi des travaux et du matériel, tout en réduisant les dépenses administratives grâce à une meilleure gestion.
- Une façon de réduire encore les coûts pourtant déjà très bas du SIVOM (coût horaire de 28 € TTC) est de prendre en charge au maximum certains travaux de maintenance actuellement sous-traités (entretien et réparation des véhicules et des matériels). Pour les véhicules, un agent a déjà les compétences pour le faire. Pour les matériels d'espace vert, le recrutement de l'agent remplaçant M. LAURENT qui part en retraite en septembre devra en tenir compte.

Après un vote à bulletin secret, **M. Alain FELICE est élu Président du SIVOM de BOUSSIÈRES par 13 voix contre 6 à M. Bertrand ASTRIC.**

Le Président remercie les membres du comité syndical pour leur confiance.

2. Élection du Vice-Président et délégation de fonctions

Le Président rappelle que le Vice-Président, est délégué pour les fonctions suivantes :

- Présidence de la commission communication, études et travaux.
- Représentation du Président lorsqu'il est empêché
- Délégation de signature : mandats, titres et courriers divers.

Le Président procède à l'appel des candidatures pour le poste de Vice-Président. M. Bertrand ASTRIC est candidat.

Après un vote à bulletin secret, **M. Bertrand ASTRIC est élu Vice-Président par 18 voix pour**, 1 bulletin étant blanc.

3. Indemnités de fonction du Président et du Vice-Président

Le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 prévoit le calcul des indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents d'EPCI sur la base d'un barème en référence directe à l'indice brut 1015.

Le décret prévoit un taux maximal en % de l'indice 1015 et en fonction de la population du syndicat :

- Pour le Président

Population	Taux maximal (en % du 1015)	Indemnité brute mensuelle au 1 ^{er} avril 2014
De 3500 à 9999	16.93	643.59 €

- Pour le 1^{er} Vice-Président

Population	Taux maximal (en % du 1015)	Indemnité brute mensuelle au 1 ^{er} avril 2014
De 3500 à 9999	6.77	257.36 €

Suite à cet exposé, le Président propose que le taux appliqué de l'indice 1015 soit :

- De 16.93 % pour le Président
- De 6.77 % pour le 1^{er} Vice-Président

L'exposé entendu, le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du Président

4. Élection de la commission du SIVOM (études, investissements, appels d'offres)

Le Président informe les membres du comité qu'il convient de désigner une commission chargée des études et des investissements. Il rappelle que cette commission est traditionnellement dirigée par le Vice-Président du SIVOM et d'un représentant par commune.

Le Comité Syndical du SIVOM de Boussières élit à l'unanimité M. HAEGELIN André, M. MARECHAL Claude, Mme BAILLY Lily, M. MONNIER André, M. AVIS Jacky, M. PIGUET Pierre, M. MIGUEL Carlos, M. JACQUIN Denis, M. CORNU Paul, membres de la commission présidée par M. ASTRIC Bertrand.

5. Élection du délégué au SYDED

Le Président rappelle que le SIVOM de BOUSSIERES exerce les compétences de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, et adhère au Syndicat Mixte d'électricité du Doubs (SYDED) depuis le 1^{er} janvier 2003.

Il convient d'élire un délégué titulaire du SIVOM de BOUSSIERES au SYDED. Les candidats sont invités par le Président à se faire connaître.

M. Alain FELICE propose sa candidature comme délégué titulaire.

Les délégués souhaitent connaître la position de M. FELICE sachant que les communes qu'ils représentent souhaitent continuer à percevoir la taxe électricité. M. FELICE le souhaite également et défendra au mieux l'intérêt des communes au SYDED.

Le comité syndical élit à l'unanimité M. Alain FELICE comme délégué titulaire du SIVOM de BOUSSIERES au SYDED.

6. Élection du délégué au CNAS

Le Président rappelle que le SIVOM de BOUSSIERES adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Il convient d'élire un délégué titulaire du SIVOM de BOUSSIERES au CNAS. Les candidats sont invités par le Président à se faire connaître.

M. Jean-Paul PECAUD est candidat.

Le comité syndical élit à l'unanimité M. Jean-Paul PECAUD comme délégué titulaire du SIVOM de BOUSSIERES au CNAS.

Le Président lève la séance à 22h00.